



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

monuments historiques

Question écrite n° 57197

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la liste des monuments historiques, dont l'État est le propriétaire, dans le département des Ardennes.

Texte de la réponse

Le ministre de la culture et de la communication transmet à l'honorable parlementaire la liste des monuments historiques qui sont répertoriés comme appartenant à l'État dans le département des Ardennes : partie des fortifications du Mont-d'Hairs à Givet (inscription à l'inventaire supplémentaire par arrêté du 15 novembre 1991, affecté au ministère de la défense) ; vestiges du fort de Charlemont à Givet (inscription à l'inventaire supplémentaire par arrêté du 24 octobre 1927, affecté au ministère de la défense) ; bornes de Saint-Rémi à Tremblois-lès-Rocroi et à Chilly (classement parmi les monuments historiques par arrêté du 17 mars 1931, affecté au ministère des finances) ; anciens hauts fourneaux de Vendresse (inscription à l'inventaire supplémentaire par arrêté du 23 mars 1972, affecté au ministère de l'agriculture).

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57197

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 2005, page 1214

Réponse publiée le : 19 avril 2005, page 4054